



Extrait du procès-verbal des Délibérations du Conseil d'Administration

du SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Délibération n° 2281

L'an Deux Mille Vingt et le 7 décembre de 18h00 à 20h40, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué s'est réuni dans les locaux du Conseil Départemental de l'Ariège en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Madame Christine TEQUI, Présidente.

Présents :

Mesdames Elisabeth CLAIN, Christine TEQUI
Messieurs Henri BENABENT, Raymond BERDOU, Daniel BESNARD, Jean-Pierre BOIX, Jean-Claude COMBRES, Jacques ESCANDE, Daniel GONCALVES, René MASSAT, Alain MAYODON, Alain METGE, Thierry PORTET, Marc SANCHEZ, Jean-Claude SERRES, Jean-Marc TEISSEIRE, André VIDAL.

Présents par visioconférence : Messieurs Augustin BONREPAUX, Patrick LAFFONT, Francis MAGDALOU, Louis MARETTE, Pierre VIEL

Excusés : Messieurs Jean CAZANAVE, Jean-Luc COURET, Jean-Paul FERRE, Alain GARNIER, Christian LOUBET, Alain ROCHET

Absent : 0

Procuration :

Madame Christine TEQUI a pouvoir de Monsieur Jean-Paul FERRE
Monsieur René MASSAT a pouvoir de Monsieur Jean-Luc COURET
Monsieur Jacques ESCANDE a pouvoir de Monsieur Jean CAZANAVE
Monsieur Jean-Claude SERRES a pouvoir de Monsieur Alain GARNIER
Monsieur Daniel GONCALVES a pouvoir de Monsieur Christian LOUBET
Monsieur Jean-Claude COMBRES a pouvoir de Monsieur Alain ROCHET

Objet

FUH – 5^{ème} période 2020

Madame la Présidente expose que, conformément au règlement intérieur du Fonds Unique Habitat, les demandes de remise de dette sont examinées par les services sociaux du Département et de la Caisse d'Allocations Familiales.

Pour la cinquième période de 2020, le montant des remises de dette est de **1 873,91 €**.

Il est rappelé que, pour la première période de 2020, le montant des remises de dettes accordé était de 1 376,15 €, pour la seconde période de 5 411,92 €, pour la troisième période de 4 032,09 € et pour la quatrième période 7 609,90 €.

Non Prénom du 10/12/2020	Commune	REFERENCE ACTE : 2281 Facture	Montant Fact	Total Facture	Remise Accordée
LOUBET Moïse	SAVERDUN	2020 443 120173 Q	186,41 €	186,41 €	45,00 €
MOUJAHID Anowar	TARASCON SUR ARIEGE	2020 831 218330 D	68,26 €	68,26 €	45,00 €
BENADDA Mecheria	SAVERDUN	2020 7089 134590 L	196,45 €	196,45 €	90,00 €
BOUMAMA Aljia	DAUMAZAN SUR ARIZE	2020 463 106786 P	215,83 €	215,83 €	90,00 €
DUMONT Amanda	LAVELANET	2020 308 83004 P	288,96 €	288,96 €	110,00 €
GONCALVES DUARTE Marie José	SAVERDUN	2020 443 119693 T	312,09 €	312,09 €	110,00 €
MARTINEZ MICHEL Fiordaliza	FOIX	2020 452 115275 R	302,19 €	302,19 €	110,00 €
BENAZET Sabrina	TOURTROL	2020 557 140322 R	405,78 €	405,78 €	150,00 €
HENRY Aymeric	AUZAT	2020 652 146915 H	109,67 €	109,67 €	34,67 €
VOJINOVIC Jelena	MIREPOIX	2020 290 73145 X	189,90 €	189,90 €	45,00 €
REITZ Laurent	TARASCON SUR ARIEGE	2019 831 219458 E	145,43 €	145,43 €	45,00 €
TIRADO Mario	LAROQUE D OLMES	2020 308 82734 V	71,87 €	71,87 €	45,00 €
SENTISSI Myriam	FOIX	2020 452 115988 R	150,40 €	150,40 €	75,40 €
BAYON Michèle	LA BASTIDE DE SEROU	2020 607 145089 X	254,06 €	254,06 €	110,00 €
PASERO Geneviève	SAVERDUN	2020 590 133593 C	552,27 €	552,27 €	110,00 €
RIGAL Eddy	SAVERDUN	2020 443 118512 K	293,61 €	293,61 €	150,00 €
CANDELA Aurélie	RIEUX DE PELLEPORT	2020 509 118268 U	98,84 €	98,84 €	23,84 €
GIROT Corinne	MONTEGUT PLANTAUREL	2020 688 150801 G	131,88 €	131,88 €	45,00 €
MAURY Laure Anne	LA BASTIDE DE BESPLAS	2020 615 139846 Y	118,72 €	118,72 €	45,00 €
POORT CONSTANTI Marie Claude	DUN	2020 155 321164 D	57,33 €	158,53 €	45,00 €
		2019 922 161368 N	101,20 €		
ARNAUD Catherine	LES BORDES SUR ARIZE	2020 409 99418 F	356,13 €	356,13 €	90,00 €
FERET Jennifer ou DELAURIER Tayson	RIEUCROS	2020 543 146344 M	320,70 €	320,70 €	110,00 €
CANDEIAS Antoine ou Adeline	CARLA BAYLE	2020 548 123690 N	216,40 €	216,40 €	150,00 €

* *

*

Vu le rapport présenté au Conseil d'Administration

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

APPROUVE

ledit rapport.

AUTORISE

Madame la Présidente, ou son délégataire, à procéder à des remises de dette pour la somme de **1 873,91 €** sur le compte 67 du budget principal au titre de la 5^{ème} période 2020 conformément à la liste ci-dessus.

* *

*

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

**La Présidente du SMDEA
Christine TEQUI**

Je soussignée, Christine TEQUI, Présidente du
Syndicat Mixte Départemental d'Eau et
d'Assainissement de l'Ariège
Certifie le caractère exécutoire du présent acte,
à compter du10 DEC. 2020.....
Informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant
le Tribunal Administratif dans un délai de deux
mois à compter de sa publication.
A Saint Paul de Jarrat, le10 DEC. 2020

**La Présidente
Christine TEQUI**

Reçu en Préfecture le :10 DEC. 2020
Publié ou Notifié le :14 DEC. 2020.....